

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOPE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Anne VOELTZEL	à	André BERNOS
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Marc OXIBAR	à	Michel ADAM
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Maylis DEL PIANTA
	Marylise GASTON	à	Bernard UTHURRY
	Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

Suppléants : Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REÇU

RAPPORT N° 151217-37-SET-

le 24 DEC. 2015

PROGICIEL DE GESTION DES SERVICES TECHNIQUES SOUS-PRÉFECTURE OLORON S^{TE} MARIE
CONVENTION AVEC LA VILLE D'OLORON

M. AURISSET rappelle que la Communauté de Communes du Piémont Oloronais et la Ville d'Oloron Sainte-Marie ont engagé une démarche commune visant à acquérir un progiciel de gestion des interventions des Services Techniques. La procédure a fait l'objet d'une mise en concurrence et de négociations suivies par les services concernés des deux collectivités.

En agissant ainsi, les deux collectivités font baisser notablement le coût d'acquisition. Une provision a été inscrite lors du Conseil Communautaire du 8 octobre dernier à cet effet à hauteur de 11 080 € TTC. Des négociations sont en cours avec le fournisseur ; une information sur le montant définitif sera faite lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Le principe retenu est l'acquisition du logiciel par la Ville d'Oloron Sainte-Marie et le versement d'une participation à hauteur de 50 % du montant HT par la CCPO, la ville d'Oloron récupérant la TVA.

Ce remboursement se traduira par une convention conclue entre les deux collectivités.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe et à régler les dépenses afférentes
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 17 Décembre 2015

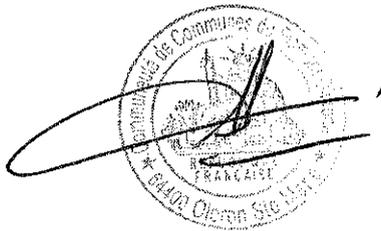
Suivent les signatures

Affiché le 28.12.2015

Le Président



Daniel LACRAMPE



REÇU

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE